

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Cesson-Sévigné le 29 septembre 2023, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), Mme Annie ROBERT (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Pascal HERVÉ (Rennes métropole), M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. M. Ludovic LEMEE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Jacques DE FARCY (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (Sous-Préfet de Redon), Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne), Mme Pauline SAINTE (MISEN 44)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté),

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio 35), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Mme Hélène (OFB Pays de la Loire), M. Laurent DOUSSET (DDT 49), M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), M. Alexandre ROUX (DDT 53)

Pouvoirs :

- M. Claude TARLEVÉ (Conseil Départemental de la Mayenne) à M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)
- Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) à M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne)
- Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique) à M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)

- M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)
- M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté) à M. Jean RONSIN (Montfort Communauté),
- M. Vincent MINIER (Bretagne Porte de Loire Communauté) à M. Pascal HERVÉ (Rennes Métropole),
- M. Daniel HOUITTE (Vignoc) à M. David VEILLAUX (Liffré Cormier Communauté),
- M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel) à M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté)
- M. Jérémy GRANDIÈRE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine) à M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan)
- M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine) à Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique)
- M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud) à M. Dominique BALAC (Chambre d'agriculture du Morbihan)
- Mme Emmanuelle DERAËVE (Agrobio 35) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne)
- Mme Hélène (OFB Pays de la Loire) à Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)
- M. Alexandre ROUX (DDT53) à Mme Pauline SAINTE (MISEN 44)
- M. Laurent DOUSSET (DDT 49) à M. Pascal BAGDIAN (sous-préfet de Redon)
- M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne) à Mme Martine PINARD (MISEN 35)

	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège élus	39	12	8	20
Collège usagers	22	13	4	17
Collège État	11	4	4	8
Total	72	29	16	45

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Fanny DUBEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Carole FOUVILLE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Anne-Laure GUILLAS (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), Mme Lucie DANNEYROLLE (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), M. Martial BOUVIER (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), Mme Gwénaél ARTUR (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), Mme Mélina AINAOUI (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine)

La présentation power point projetée lors de la séance est téléchargeable [ici](#).

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de Cesson-Sévigné pour son accueil.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 5 mai

CR transmis aux membres de la CLE.

M. DE FARCY indique ne pas retrouver son intervention sur la publication des résultats de l'enquête, avec la vigilance sur le fait que des retours ne reflètent pas la réalité. M. DEMOLDER indique que cela sera ajouté au compte-rendu, et qu'il est certain que les réponses au questionnaire ne reflètent que les points de vue des personnes qui y répondent.

→ Validation à l'unanimité.

Point 2 : Nomination d'un nouveau membre à la commission permanente (collège des usagers - représentants du monde économique)

M. BALAC est élu à l'unanimité en tant que représentant des usagers au sein de la Commission Permanente.

Point 3 : Délégation à la commission permanente sur les avenants d'ajustement au PAPI 3

Sur sa durée de vie, le PAPI nécessite divers ajustements sous forme d'avenants cadrés par le cahier des charges national PAPI 3 - 2023.

- Les avenants qui ajoutent des travaux sur les axes 6 et 7 nécessitent une nouvelle labellisation au niveau du Comité de bassin Loire-Bretagne

Il est proposé que ces avenants « complets » continuent d'être validés par la CLE.

- Les avenants « simples » sont validés par le préfet pilote : prolongation de délai, modification du maître d'ouvrage d'une action, modification de plans de financement, retrait d'action, modification du coût ou du contenu d'une action, l'ajout d'actions (hors travaux sur les axes 6 et 7), sans remise en cause de l'économie générale du projet

Selon les échéances de ces avenants, il est proposé que la CLE donne délégation à la Commission Permanente pour valider ces avenants « simples ». Un récapitulatif des décisions sera fait à la CLE « inondations » suivante.

→ Validation à l'unanimité.

Point 4 : Révision du SAGE Vilaine :

- Participation du public : retours sur les 4 ateliers de juin

Participation bien au-delà de l'obligation réglementaire. 4 ateliers ont réuni 231 participants mobilisés via l'enquête et les différents relais, 60% n'avaient aucun lien direct professionnel, politique ou associatif avec les questions de l'eau. La matière est subjective, cela nécessite de faire de la pédagogie. La démarche permet de renforcer la volonté politique et éclairer les choix.

Il y a eu une restitution par atelier et une synthèse globale, ces documents sont sur le site de la révision du SAGE.

M. BROSSARD souligne sa participation à l'un des ateliers auquel il a participé, et note sa surprise du niveau de participation et de l'appétence des citoyens. Il note une diversité d'acteurs issus d'associations, des agriculteurs, etc. Les citoyens ont bien compris le rôle prépondérant du SAGE, qui nous oblige à être le plus ambitieux possible.

Il profite de son intervention pour partager une inquiétude sur la démocratie de l'eau et sa gouvernance. Le changement climatique va impacter la ressource en eau avec des situations de conflit. Le plus grave sera de ne rien faire ou d'agir sans dialogue et concertation. Cette gouvernance de l'eau doit prendre les enjeux de l'eau et il faut se reposer sur des outils comme la CLE qui est un véritable parlement de l'eau. Il ne faut pas réitérer ce qui se passe dans les Deux Sèvres avec des prises de position du Comité de Bassin (parlement de l'eau à l'échelle Loire-Bretagne) et la préfète qui passe outre cette position.

La participation citoyenne est positive dans notre SAGE. L'Etat doit mieux prendre en compte la gouvernance de l'eau.

- Validation des grands principes sur la phase de rédaction

Proposition de la création d'un comité de rédaction composé des membres de la Commission Permanente élargie aux services de l'Etat et d'un comité de relecture avec les partenaires techniques.

→ Validation à l'unanimité.

Point 5 : Présentation du projet de réalisation de la cartographie d'érosion des sols

M. MUGNIERY demande ce qu'est la MISEN 35 ?

Mme PINARD explique qu'il s'agit d'un mode d'organisation des services de l'état à l'échelle du département.

M. BEDUNEAU explique que c'est une échelle plus large, dans les zones, si le SDAGE passe, on peut se dire que le SAGE peut. Dans la rédaction du SAGE, on pourra définir selon les résultats, dans certaines zones, d'aller plus loin et de mettre en place des opérations concrètes. Sur le terrain, dans l'élaboration des Contrats Territoriaux visant des actions agricoles notamment, il sera nécessaire d'aller à une échelle plus fine et notamment à la parcelle. Cela permettra également d'avoir une carte homogène, actualisée à l'échelle du bassin versant de la Vilaine.

M. BALAC précise que le phénomène d'érosion des sols est pris en compte par les Chambres depuis quelques années, avec notamment des diagnostics de parcelles à risques. Des actions sont mises en place depuis plusieurs années, comme la couverture des sols l'hiver qui limite également le lessivage des sols, le maintien des talus, les techniques simplifiées de labour. C'est une préoccupation des Chambres, le travail est en cours et l'amélioration est prévue si nécessaire.

M. BEDUDEAU ajoute qu'il y a des zones où la CLE pourra regarder de plus près avec des outils différents plus adaptés. Des coulées de boues se produisent encore, avec des conséquences importantes, malgré les efforts réalisés.

M. DEMOLDER demande s'il est prévu une analyse des types de sols ?

M. BEDUNEAU souligne que la donnée sol est très importante. Les deux premiers critères sont la pente sur laquelle on ne peut pas jouer et le deuxième sont les caractéristiques du sol, ce qu'on appelle la sensibilité intrinsèque. L'humain peut jouer lui sur l'occupation du sol, les bandes tampons, etc. Le 4^{ème} critère c'est le climat, l'analyse se fait sur un pas de temps long. Les restitutions croisent différentes couches à des mailles de 50 m sur 50 m et on les réagrège à des unités de territoire comme les masses d'eau ou les têtes de bassin versant.

M. DEMOLDER : C'est une action identifiée dans le SAGE de 2015, cela permet une meilleure connaissance des problématiques d'érosion et de savoir comment mieux agir.

Point 6 : Gestion quantitative :

- Avancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur Vilaine amont / Chevré et validation des unités de gestion

M. MOUREN demande s'il s'agit bien de la Mayenne et non du Morbihan.

Mme DUBEAU précise que c'est bien la Mayenne car la Vilaine prend sa source dans ce département.

M. MUGNIERY demande quelles sont les pressions qui rendent les territoires fragiles. Pourquoi le territoire est fragile ?

Mme DUBEAU explique qu'il y a des pressions d'usages, avec toutes les activités existantes et qui vont avoir un impact sur le milieu aquatique. La fragilité ressort des données montrant un territoire dégradé, et des situations d'assecs.

M. DEMOLDER indique qu'il y a eu une pré-étude en 2021 qui avait fait ressortir les bassins avec des problématiques d'étiages sévères qui étaient plus nombreux que ceux estimés en 2015 par le SAGE. Il y a ainsi 10 bassins qui devraient avoir des études de ce type et Vilaine amont / Chevré et Semnon sont les deux premiers secteurs qui sont étudiés. Sur Vilaine amont, des situations de tension sur la ressource quantitative se ressentent fortement. C'est une démarche longue mais il est important d'avoir un diagnostic consolidé pour prendre des décisions.

M. DEMOLDER indique avoir rencontré des personnes de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) pour un retour d'expérience sur les démarches engagées. La préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne suit ces études.

Validation des unités de gestion :

Mme ARTUR demande comment vont être pris en compte par unité de gestion les problématiques liées aux ouvrages et les impacts de ces ouvrages sur les unités situées en aval.

M. LE BIHEN souligne que cette crainte a été relevée, que la définition locale des éléments amène à cloisonner les territoires, mais dans le travail de caractérisation il y aura bien l'intégration en transversalité de ce qu'il y a en amont et en aval.

→ Validation à l'unanimité.

- Présentation de l'étude « impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau » sur le secteur Chère Don Isac

Mme ANQUETIL précise que sur le programme Life, on est sur des démarches exploratoires qui poussent les curseurs plus loin.

Mme DUBEAU note qu'il faut aller plus loin sur la partie hydrologie. L'INRAE travaille aussi sur le SAGE Sèvre Nantaise. Le modèle hydrologique pourra être reproduit ensuite. À Arzal, on voit en quelques jours qu'on passe à moins de 1m³/s, il faut des modèles plus fins pour percevoir l'évolution des débits au cours du temps.

Mme ANQUETIL demande pourquoi seul le secteur Chère Don Isac est concerné par l'étude. Mme DUBEAU précise qu'il s'agit du bassin test le plus sensible en termes de débits que Le Meu.

Mme PENNOBER demande si le thésard est retenu.

M. JEGOU précise que le projet est déjà engagé car c'est un programme retenu depuis 2019, l'INRAE s'est engagé.

M. MOUREN ajoute qu'on découvre une démarche un peu particulière, menée en parallèle des études HMUC classiques. Il demande si la partie milieux va être appréhendée et de quelle manière.

Mme DUBEAU précise que l'étude va être menée par un ou des prestataire(s).

Mme PENNOBER note que le choix dans les bassins versants a été fait en 2021, avec un choix complexe entre Semnon et Chère. C'est une bonne nouvelle de s'intéresser plus rapidement à d'autres bassins versants. Il y a un lien avec le SAGE et les autres études, c'est rassurant, d'autant qu'il y a des situations d'alerte renforcée sur le territoire.

Point 7 : Points divers

M. DEMOLDER présente le calendrier des réunions pour l'année prochaine :

- Le vendredi 16 février 2024, avec une CLE sur la journée ;
- Le jeudi 18 avril 2024 ;
- Le 20 juin ;
- Le 27 septembre ;
- Le 5 décembre.

On est sur des étapes importantes pour la révision du SAGE, il faudra être bien attentif au quorum. Enfin, M. DEMOLDER rappelle les dates des ateliers géographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 16h17.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER